



Nationalité Française

Par **Nasoura**, le **13/10/2019** à **19:51**

Bonjour

Je détiens le certificat de nationalité français de mon père délivré en 1956 par le Canton Oran. Comment faire pour demander mon certificat par affiliation ? Merci

Par **youris**, le **13/10/2019** à **20:46**

Bonjour,

En 1956, tous les algériens étaient français, soit de droit local, soit de droit commun.

À l'indépendance de l'Algérie en 1962, les français de droit commun ont conservé la nationalité française et les français de droit local ont perdu la nationalité française et reçu la nationalité algérienne.

Pour prétendre à la nationalité française par filiation (et non affiliation), il faut qu'un de vos parents ait eu la nationalité française à votre naissance.

Salutations